

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL 2024

Comité syndical du 18 mars

- 2024-05 : Autorisation de signer le marché de traitement des refus du TVME – 2024-AO-01 Page 2
- 2024-06 : Autorisation de signer le marché de traitement des collectivités en porte à porte secteur Douaisis aggro (2024-AO-02) Page 5
- 2024-07 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 2021-AO-05 (lot4) -traitement des refus du TVME Page 8
- 2024-08 : Débat D'Orientation Budgétaire Page 11
- 2024-09 : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC Page 14
- 2024-10 : Versement de la subvention à l'amicale du personnel SYMEVAD «l es amis de SYM » Page 17
- 2024-11 : Evolution du montant des tickets restaurant Page 19
- 2024-12 : PLPDMA -bilan annuel de la 4^{ème} année (2023) Page 22

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-05

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des refus du TVME (2024-AO-01)

Considérant que l'objectif du SYMEVAD est de mettre en place une politique de valorisation des déchets ménagers à travers le développement de nouveaux outils de traitement. L'objectif du SYMEVAD est de transformer, si possible, les déchets une seconde/nouvelle ressource.

Considérant que les OMR inférieures à 10 cm sont introduites dans 3 réacteurs (MZR) où elles sont mouillées et mélangées par un agitateur.

Considérant qu'à la sortie de ces 3 MZR, les déchets sont pressés :

- la fraction liquide est valorisée via des digesteurs et génère un biométhane réinjecté dans le réseau GRDF
- la fraction solide est déshydratée dans des tunnels de séchage pour être valorisée en chaufferie CSR.

Considérant qu'un Bypass des tunnels de séchage est cependant parfois nécessaire car ceux-ci ne sont pas toujours en capacité d'absorber la totalité des volumes. Les déchets continuent donc à être pressés (afin de produire du biogaz) mais sont évacués sans subir la phase de séchage.

Considérant que le SYMEVAD a donc lancé une consultation afin de trouver un prestataire susceptible de traiter ces refus dont les caractéristiques sont proches d'ordures ménagères de fraction < à 100 mm

Considérant qu'un avis d'Appel public à la concurrence a été lancé le 21 janvier 2024

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 21 février et que 3 candidats ont déposé une offre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-05

Vu l'exposé de son Président,**Vu l'avis des membres de la CAO en date du 11 mars 2024****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :**

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des refus du TVME avec la société SUEZ (2024-AO-01) pour un montant prévisionnel de 1 182 750 € HT pour la durée totale du marché, soit 33 mois à partir du 1^{er} avril 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-06

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des collectés en porte à porte – secteur Douaisis Agglo (2024-AO-02)

Considérant que le marché de traitement des encombrant collectés en porte à porte sur le secteur de Douaisis Agglo, devait être relancé

Considérant que le cahier des charges précisait que le traitement devrait se faire par tri/valorisation (matière et/ou énergétique) et (ou) élimination dans un centre agréé en conformité avec la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Considérant que le marché est composé d'un seul lot

Considérant que le marché est conclu pour une période initiale de 21 mois à compter du 1^{er} avril 2024, reconductible tacitement 1 fois pour une durée de 12 mois.

Considérant qu'un avis d'Appel public à la concurrence a été lancé le 21 janvier 2024

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 21 février et que 5 candidats ont déposé une offre.

Vu l'exposé de son Président,

Vu l'avis des membres de la CAO en date du 11 mars 2024

Après en avoir délibéré,

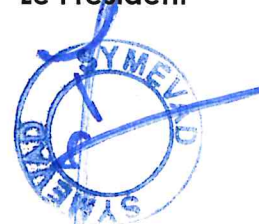
Le Comité Syndical décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des encombrants du secteur Douaisis Agglo avec la société ASTRADDEC (2024-AO-02) pour un montant prévisionnel de 559 860 € HT pour la durée totale du marché, soit 33 mois à partir du 1^{er} avril 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaiant excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-07

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 2021-AO-05 (lot 4) – traitement des refus du TVME

Considérant qu'en décembre 2021, le SYMEVAD attribuait le marché de traitement des refus du TVME (lot 4 correspondant au traitement des refus du bypass M5) à la société SUEZ pour un montant de 6 588 000 € HT.

Considérant que le marché prenait effet le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2023

Considérant que la société SUEZ, dans le cadre de l'exploitation du TVME, mélangeait les boues et les sables dans les refus du TVME, faisant indûment supporter la charge du traitement des boues au SYMEVAD par le biais du marché 2021-AO-05 (lot 4) alors que l'exploitant en était financièrement responsable.

Considérant que Le SYMEVAD et la société SUEZ n'ont évalué la quantité réelle de refus que très récemment et qu'il était nécessaire de prolonger la durée du marché, tant pour permettre aux refus d'être traités le temps de relancer un marché que pour permettre au SYMEVAD d'émettre des avoirs correspondants au « trop versé » à SUEZ.

Considérant qu'un avenant est nécessaire pour prolonger la prestation de traitement des refus du TVME de trois (3) mois.

Considérant que cet avenant aura une incidence maximale de 126 000 €, soit 1,91 % du montant estimatif initial du marché.

Vu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-07

Le Comité Syndical décide :**Article 1 :** d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2021-AO-05 (lot 4) avec la société SUEZ

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-08

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Considérant qu'en application des articles 11 et 12 de la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Considérant que les membres du Comité sont invités à débattre des orientations que le SYMEVAD devra adopter dans les prochaines années, avant l'examen du budget primitif 2024.

Considérant que le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget.

Par conséquent,

Ayant entendu l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 11 mars 2024

Le Comité Syndical déclare :

Article 1 : qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé.

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-08

Article 2 : que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir

Article 3 : que les documents :

- Ont été transmis à la Sous-Préfecture,
- Ont été adressés aux collectivités membres soit : la Communauté d'Agglomération du Douaisis, à La Communauté d'Agglomération d'HENIN-CARVIN et à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION,
- Sont consultables sur simple demande, dans les locaux du SYMEVAD au 60, rue Mirabeau Prolongée, 62141 EVIN MALMAISON.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD**Séance du 18 mars 2024**

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaiement excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-09

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Versement de la subvention à l'association CADOSARCAHC

Considérant que le rôle de l'association CADOSARCAHC est de mettre en cohérence certaines actions de promotion du compostage (réunions publiques, animations auprès des scolaires, tenue de stands...) et d'être un relais d'informations entre le SYMEVAD et les guides composteurs

Considérant que l'association réalise également un travail remarquable au niveau de l'aménagement et de l'entretien hebdomadaire du jardin pédagogique ainsi que l'aménagement d'un arboretum.

Considérant que l'association CADOSARCAHC est financée en totalité par une subvention du SYMEVAD, attribuée définitivement et concomitamment avec le vote du budget primitif.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2024 est de 7 000 €.

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-09

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 000 euros à l'association des guides composteurs CADOSARCAHC

Article 2 : d'inscrire cette dépense au budget 2024

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaiement excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-10

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL**

Objet : Versement de la subvention à l'Amicale du personnel SYMEVAD « Les amis de SYM »

Considérant qu'en date du 18 décembre 2018, une Amicale du personnel du SYMEVAD, « Les Amis de SYM » a été créée.

Considérant que cette Amicale est financée sur la base des cotisations des Adhérents et de la subvention octroyée par le SYMEVAD.

Considérant que le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2024 est de **12 800 €**

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

Article 1 : d'autoriser le versement de la subvention, soit **12 800 €**

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget 2024

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président



Christian MUSIAL

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Etaiient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme WERQUIN Mildred, M DEDOURGES Daniel, M HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-11

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL****Objet : évolution du montant des tickets restaurant**

Considérant que l'administration participe ordinairement au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs. Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité, les collectivités ont la possibilité de passer une convention avec les sociétés gestionnaires de titres restaurant aux dispositions du décret 67-1165 du 22 décembre 1967.

Considérant que ce dispositif autorise la collectivité à participer, pour partie, au montant du titre restaurant, dans le respect de l'article 25 de l'ordonnance n. 67-830.

Considérant que le SYMEVAD, à sa création en janvier 2007, a fixé la valeur du titre unitaire à 7 € financé à 60 % par la collectivité et à 40 % par le salarié. Pour rappel, ces règles ne s'appliquent qu'aux agents du SYMEVAD, les agents qui sont mis à disposition bénéficient des règles de fonctionnement de leur collectivité d'origine (CAHC, CAD ou centre de gestion).

Considérant que la dernière augmentation du titre restaurant date du 17 mars 2014, portant à 8 € le montant des tickets restaurant.

Considérant l'augmentation du coût de la vie que subissent les agents du SYMEVAD.

Vu l'exposé de son Président,

Vu la délibération n° 2014-20 en date du 17 mars 2014

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-11

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat tenant compte de l'augmentation de 1.00 € par titre unitaire, soit un ticket restaurant d'une valeur de 9 €

Article 2 : d'inscrire cette dépense au budget 2024

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD
Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procuration

Étaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean –Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-12

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : PLPDMA – Bilan Annuel de la 4^{ème} année (2023)

Considérant la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rendant obligatoire la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets,

Considérant le décret 2015-662 du 10 juin 2015, précisant le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA,

Considérant la délibération n°2019-32 en date du 24 juin 2019 autorisant l'élaboration par le SYMEVAD d'un PLPDMA commun aux 3 EPCI adhérents au SYMEVAD et autorisant la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA,

Considérant les délibérations de Douaisis Agglo, de la CA Hénin-Carvin, de la CC Osartis-Marquion et du SYMEVAD, datant de décembre 2019, portant approbation du PLPDMA 2020-2025,

Considérant que, conformément à la réglementation, une CCES s'est tenue le 9 février 2024, pour valider le bilan de la 4^{ème} année du PLPDMA (2023) et le plan d'actions de la 5^{ème} année (2024),

Vu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-12

Article 1 : de valider le bilan annuel 2023 et le plan d'actions 2024 du PLPDMA
(document ci-annexé)

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**